

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197016- 76ÈME ANNÉE

LES RÉUNIONNAIS DE LA CREUSE, LE CAS « BANAL » D'UNE MIGRATION D'ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

Ivan Jablonka ne cherche pas la polémique, mais il veut révéler certaines facettes de l'Etat-Providence et de l'histoire. Car sous rétexte d'aider l'enfance, l'État français s'est cru autorisé à disposer des pupilles comme il l'entendait. Ivan Jablonka le démontre en consacrant un ouvrage aux pupilles réunionnaises exilés en métropole de 1963 à 1982. Une histoire plus connue sous le nom des "enfants de la Creuse".



Le 2 août 1968, "Témoignages" révèle le scandale de rafles de jeunes enfants dans les milieux populaires.

Tout le monde se souvient de l'histoire des enfants de la Creuse. Des pupilles réunionnaises transférées dans un département français qui manque de main d'oeuvre dans les années 1960. Cette histoire, Ivan Jablonka, maître de conférence à l'université de Maine, auteur d'une "Histoire de l'Assistance publique (1874-1939)", a décidé de l'examiner à nouveau.

Cette fois, sous l'angle plus général de l'enfance abandonnée. « J'ai entendu parler des pupilles réunionnaises pour la première fois en 2003, dans une émission de radio, raconte Ivan Jablonka. Des témoins racontaient la détresse des enfants, leur déracinement, rappelaient quelques éléments de contexte. A l'époque, j'achevais ma thèse de doctorat sur les enfants abandonnés entre 1874 et 1939, c'est-à-dire sous la IIIème République, et le parallèle entre les deux histoires m'a immédiatement frappé. Dès lors, j'ai eu le sentiment que les victimes (comme les supposés coupables) rapportaient la migration en des termes biaisés ».

L'histoire de ces pupilles n'est pas franchement une découverte. En 1968, *"Témoignages"* dénonçait déjà ce *"trafic d'enfants"* de La Réunion vers la métropole, et accusait sans détour le Préfet, le député Michel Debré et la DDASS. Soit cinq ans seulement avant les premiers transferts, en direction d'une soixantaine de départements. En 1972, Paul Vergès alertait le Conseil Général de la présence de travailleurs réunionnais dans les hôpitaux psychiatriques, et insistait sur le cas de pupilles. En vain, car le Conseil Général estima que ces cas ne concernaient que 3 enfants.

L'histoire des pupilles refit surface en 1973, dans un documentaire de Lise Déramond, "Imagine, on a survécu" sur FR3 Limousin. Le journal "Libération" se saisit de l'affaire. Mais, explique Ivan Jablonka, cette histoire est considérée comme une "énigme". Comment, en effet, une telle chose a pu se produire en France ? L'histoire des pupilles devient « *un scandale* » en 2002, lorsque Jean-Jacques Martial, l'un des pupilles, dépose une plainte pour « *enlèvement et séquestration de mineur, rafle et déportation* » et qu'il décide de retrouver sa famille à La Réunion. La machine médiatique s'emballe, presse nationale, écrite et télé, puis presse locale.

Dans *"Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnaises en métropole"*, Ivan Jablonka adopte la position de l'historien. « *Un historien dans le siècle, mais aussi un militant de la vérité* », écrit-il, avec toutes les difficultés que cela peut comporter. L'accès aux archives, la prise de distance par rapport à l'émoi qui se fait jour dans l'opinion publique, les interprétations rapportées au passé esclavagiste, au colonialisme. Paradoxalement, ce n'est pas à La Réunion que l'on refuse au chercheur l'accès aux archives. En juillet 2006, Ivan Jablonka arrive dans l'île. Il mesure alors le déracinement que ces pupilles ont pu vivre durant cette décennie, de 1960 à 1970. Au terme des recherches, la conclusion d'Ivan Jablonka est sans équivoque : « *La migration des pupilles réunionnaises n'est donc pas un dérapage ; elle est une institution républicaine* ». Et si cette pratique a de quoi choquer aujourd'hui, elle n'est finalement qu'une banalité de la République, dans sa volonté d'intégrer tous ses citoyens.

UNE SURPOPULATION RISQUE DE CONDUIRE À L'INDÉPENDANCE

Ces transferts d'enfants en métropole se passent dans un contexte précis. La Réunion a accédé au statut de département français depuis 1946, mais en 1963, début des premiers placements de pupilles dans l'Hexagone, l'île est loin de ressembler à la France. On se croirait plutôt dans l'un de ces pays du Tiers-Monde, où la plus grande misère règne, où l'éducation est encore un privilège, etc. Cette situation n'est pas acceptable si l'on veut vraiment que l'île s'intègre à la France. Pire, ce qui menace cette intégration pour Michel Debré alors député de La Réunion, c'est le trop grand nombre de naissances. « *La Réunion souffre en outre d'une surpopulation, qui, à terme, pourrait provoquer une explosion sociale et mener l'ancienne colonie sur la voie de l'indépendance* », écrit Ivan Jablonka. De 1963 à 1982, ce sont ainsi 1600 enfants qui sont transférés en métropole. La politique menée envers les enfants abandonnés ou retirés de leur famille se calque sur celle adoptée pour les Réunionnais adultes à travers le BUMIDOM (Bureau des migrations intéressant les départements d'outre-mer). En 1963, 700 adultes partent travailler en métropole, en 1977 ils sont 5.700 à partir, en 1999, 175.000 Réunionnais sont installés en métropole (il y a alors 600.000 habitants à La Réunion).

Le résultat de cette migration des enfants est un échec. « *La migration brise des pupilles déjà fragilisés par une situation familiale pénible* », explique l'auteur. Le livre s'ouvre ainsi sur le cas de Thérèse, adolescente réunionnaise devenue folle dans un centre éducatif à Perpignan. Elle est rendue à sa mère à La Réunion en 1975, 7 ans après son arrivée.

La DDASS de la Réunion refusait d'y voir le signe d'une inadaptation à la métropole. Mais le cas de Thérèse est loin d'être isolé. Dans un premier temps, ces signes d'inadaptation sont assimilés à de l'hystérie, de la comédie, bref à un manque d'effort pour saisir la chance qui leur est donnée. Mais à force de témoignages provenant de centres de toute la France, la DDASS est bien obligée d'admettre que le déracinement de ces pupilles provoque des troubles mentaux, la délinquance, l'échec professionnel et scolaire, la prostitution, le désœuvrement, la clochardisation. Pas question pour autant de rapatrier en masse ces pupilles ou d'arrêter le processus. Les demandes d'adoption affluent de toute la France, la DDASS de La Réunion peut en effet fournir un enfant à un couple dans un délai d'un an, alors qu'en métropole, il faut attendre parfois six ans. La DDASS avec ses directeurs successifs, envisage de réorienter les transferts vers des départements du sud de la France, au climat plus adapté, ou de ne plus les envoyer en plein hiver. Une antenne de la DDASS de La Réunion est ouverte à Paris, pour mieux suivre les pupilles.

Si le cas des enfants de la Creuse a trouvé un écho dans les médias aujourd'hui ce n'est pas un hasard. La Creuse est « *un tournant* », explique Ivan Jablonka. 200 enfants sont envoyés en 1966, 140 d'un seul coup. La DDASS de La Réunion passe « *à la vitesse supérieure* ». La Creuse est un département qui se dépeuple (3000 personnes par an). L'ancien directeur de la DDASS de La Réunion s'y est installé en 1975, ainsi qu'une assistante sociale de La Réunion. Ils pensent que les pupilles réunionnaises pourraient aider à repeupler le département. Mais visiblement, les foyers ne sont pas préparés à accueillir ces enfants. Les enfants arrivent parqués comme des bêtes à l'aéroport, habillés très légers en plein hiver. « *Un ancien pupille, accueilli au foyer de Guéret en décembre 1966, doit dormir sur un matelas dans le couloir* ». Vers 1968, les foyers arrivent à saturation, ils ne peuvent plus faire face, et le disent à la DDASS de La Réunion. A partir de 1978, moins de 20 enfants sont envoyés en métropole par an. Les politiques de La Réunion continuent pourtant à se féliciter de cette migration. Mais au niveau national, des voix s'élèvent. Le Directeur général de la santé, Pierre Denoix, demande de mettre fin à cette pratique, dans un contexte où la métropole n'a plus vraiment besoin de main d'oeuvre, car c'est la fin des Trente-Glorieuses.

LA MISÈRE DES FAMILLES ET DES SERVICES ÉDUCATIFS, SOCIAUX

Sans se focaliser sur des cas particuliers d'enfants exploités au travail, obligés de manger les granules des cochons pour survivre, et de dormir dans le foin, la migration des pupilles a été dans son ensemble un échec. Il n'a pas su tenir compte de l'histoire de ces enfants, de leur culture, de leur langue créole, du besoin de garder contact avec la famille. Certains enfants ont même été retirés de leur famille, souvent de famille « *adoptive* », tante, voisin, grand-mère... Dans une population misérable, illettrée, les parents n'ont pas toujours su mesurer la portée d'une signature au bas d'une page tendue par la DDASS, qui certes laissait trois mois pour revenir sur une décision de placement en métropole, mais refusait souvent ce droit aux parents qui l'exprimaient, sous prétexte d'agir pour le bien des enfants. Les familles sont considérées avec mépris.

Mais il faut reconnaître que la situation de l'île est critique pour élever des enfants. « Les nourrices à qui on confie des enfants, ne valent pas mieux que les familles ». La saleté, le manque d'éducation, l'alcool, le travail, la violence constituent l'environnement des enfants. Les mères célibataires et sans emploi renoncent à leurs enfants. Exemple en 1975 : « *une jeune fille quitte son domicile en disant qu'elle va déposer son enfant à la Population, en fait, elle l'abandonne au pied de la Vierge Parasol, près du volcan, où il est retrouvé par des pêcheurs cinq jours plus tard, vivant mais dans un état pitoyable, couvert de nombreuses égratignures et de morsures de rongeurs qui se sont infectés et remplis de vers* ».

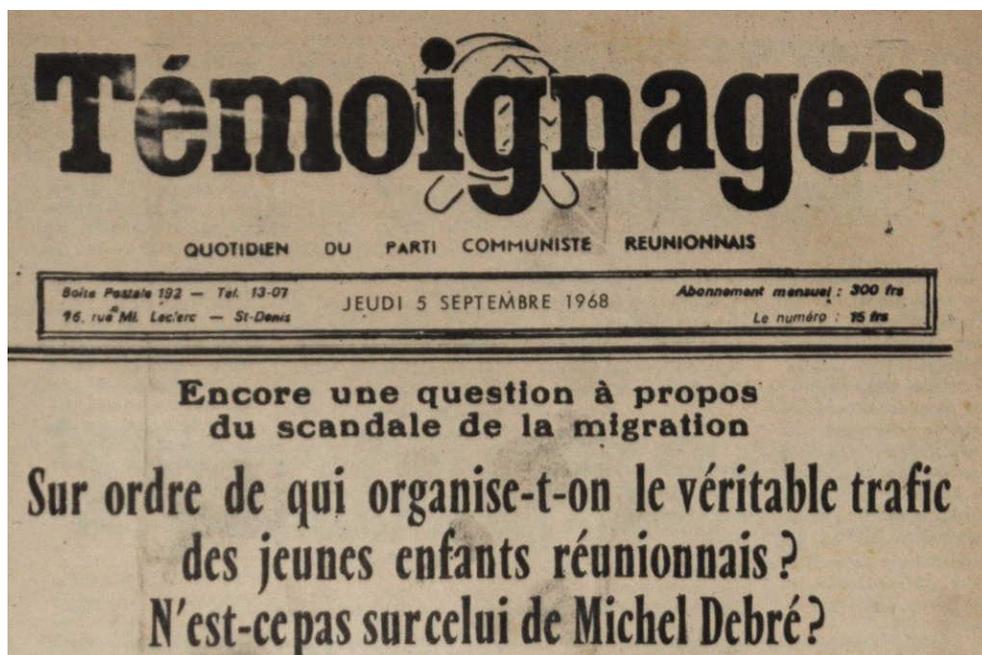
Les établissements scolaires, les foyers ne sont pas équipés pour recevoir les enfants dans des conditions d'hygiène correctes. En 1971, le Recteur, le Préfet et Michel Debré reçoivent un rapport sur les écoles de la Plaine-des-Cafres : « *Dans les treize écoles primaires où sont scolarisés 3000 enfants, les locaux sont constitués de baraques en bois sans fenêtres, malpropres, peu hermétiques, dépourvus d'eau et d'électricité, situées à proximité des ordures et des bauges à cochons. Les enfants marchent trois quarts d'heure pieds nus et arrivent transis à l'école, où ils doivent étudier dans une classe où il ne fait que trois ou quatre degrés* ».

Nul besoin d'évoquer les conditions de vie dans les institutions comme l'APECA (Association Pour Enfance Coupable et Abandonnée) ou l'APEP (Association des Pupilles de l'École Publique).

L'ASSIMILATION, UNE UTOPIE DE LA RÉPUBLIQUE

Ivan Jablonka condamne cette pratique qui font des enfants des instruments d'une politique. Au fil de ses recherches, il s'est rendu compte que cette histoire des enfants de la Creuse n'est pas une exception. « *La migration, avec son cortège de suicidaires, de clochards, et de fous a été menée à bien parce qu'elle était conforme à l'idéal républicain* ». La loi stricte a été appliquée à La Réunion. Rien de plus légal pour l'époque, et d'habitude. « *Pendant plus de deux siècles, l'Assistance publique a ballotté des centaines de milliers d'enfants à travers toute la France sans l'accord des parents* », explique Ivan Jablonka. Il s'agissait de faire des petits Réunionnais, des Français comme les autres, pensant effacer leur identité, en l'occurrence créole. Aujourd'hui, la France reconnaît mieux la nécessité de garder les enfants au plus près des parents, même lorsqu'ils sont placés dans des foyers ou des familles d'accueil. Mais au niveau international, fait remarquer Ivan Jablonka, ce même phénomène de « *migration silencieuse* » continue, s'il est vrai aussi que des enfants sont de cette façon sauvés.

Edith Poulbassia



Enfants de la Creuse : un préjudice toujours pas réparé
Témoignages - 11 avril 2018

ÉDITO

BIENVENUE À TOUS NOS SŒURS ET FRÈRES DÉPORTÉS



Il y a plus d'un demi-siècle, des enfants ont été soustraits illégalement à leurs parents et conduits en France, en dépit de toutes les règles en vigueur. Totalement déracinés, leurs conditions de vie ont donné lieu à des études qui ont débouché sur la « *responsabilité morale* » de l'État Français, suivi par des actes de réparations.

Notre journal Témoignages, les dirigeants du PCR et des organisations démocratiques, ont contribué à dénoncer ce trafic d'enfants jusqu'à ce qu'éclate le scandale. Votre présence, ce jour, est l'illustration de la justesse de nos engagements à vos côtés.

Au nom de la rédaction de Témoignages, nous vous souhaitons un bon séjour et vous prions de continuer la lutte pour la reconnaissance de notre histoire et l'exigence de son enseignement.

EXIL D'ENFANTS RÉUNIONNAIS EN CREUSE PAR L'ETAT FRANÇAIS : DOMIN, NOUT FAMIY I ROTOURN SHÉ NOU ! BIENVENUE À ZOT !

Yèr matin j'ai été informé par presse de cette nouvelle : une quarantaine d'enfants de La Creuse avec les accompagnants viendront en groupe à La Réunion pour renouer avec le pays. Certains se sont tenus éloignés du pays natal depuis plus de quarante ans, d'autres nous ont déjà rendu visite mais cette fois c'est la première fois qu'ils viennent nous rendre visite sous la houlette de leur association.



Ils ont été au moins 2000 à se faire expédier par la force administrative ou par la ruse à plus de dix milles kilomètres de chez nous ;ils ont été abreuvés de promesses non tenues qui leur ont tété faites étant enfants à eux et à leur famille. Le paradis les attendait dans ce désert français mais au final ce ne fut pas cela.

Hier soir une dame exilée dans la Creuse disait en sanglotant presque : ils nous ont tout pris, ils ont pris nos familles, nos frères et nos sœurs, ils on pris notre pays, ils on pris notre langue.

Frères et sœurs séparées , on n'en avait cure, enfants exploités qu'à cela ne tienne mariés de force, épaves vivantes pour certains d'entre eux. Pourvu que le plan de déportation des gouvernements soit suivi d'effet. Pour que l'on fasse du chiffre : du chiffre par la DDASS, du chiffre par le bumidom.

La Réunion avait trop d'enfants pour les bien pensants et i fallait réduire la population par la contraception, par les avortements par les déportations d'enfants et de jeunes.

On a beaucoup dit, beaucoup écrit sur eux mais la réalité est bien pire que tout cela.

Détak la lang ! démaye lo kèr ! Létan ké ni antan zot parol.

Demain nos compatriotes seront chez nous.a nous de leur réserver un bon accueil. bienvenue frères et soeurs de la grande famille réunionnaise.

Georges Gauvin



LA MIZÈR ISSI LA RÉNYON, I GINGN PA LITE KONT SA ? MWIN LÉ ONTÉ D'IN N'AFÈR KONMSA !

Mézami, mi pé dir azot mwin lé onté d'in n'afèr konmsa. Dann in zour néna in matin, néna in midi épi néna in soir ! Dann in vi ossi néna sa : mwin lé né lo matin, midi mwin lété gran, lo soir mi prépar amwin pou alé é mwin la anvi dir azot kan i rogard sak la spassé dann mn vi, kan mi rogard lo fon dé shoz, i diré la pa shanj arien. Lé pa vré ? Lé vré, dsi in sèrtin poinnvizé-dsi lo poinnvizé d'bate la mizèr atèr dann tout kartyé, dann lo péi, issi shé nou dann nout ti kok pistash l'oséan indien.

Mi sort pran bann dèrnyé nouvèl é bann nouvèl-la i di amwin konmsa la mizèr lé la, la mizèr lé pa batu, la mizèr bonpé rényoné i soufèr ali ankor zordi. Antansyon, mi sava pa done azot bann shif léstatistik, mi sava parl anou rantre nou, kèr a kèr, ni sava parl nout péi, l'androi nou lé éné, nou la viv, épi l'èr v'arivé, va antèr nout kor an pyèss, sansa an sand...

So matin mwin la antann dsi in radyo pèkal in takon kozman dsi la mizèr é dsi la pov rété. Mwin la antann demoun lé mizèr ? A bon ! Oussa i sort alor tout bann grio –gro sharyo demoun i pouss dovan zot dann sipèrmarshé ! A ! Demoun lé mizèr ? Solman I trouv larzan pou anvoye Madégaskar. A ! Demoun lé mizèr ? Bin oussa I sort tout bann loto I roul dann shomin-la. A ! Demoun lé mizèr ? ébin alor oussa I trouv larzan pou boir la mandoz konmsa. Sa sé bann kozman lo pli pir mwin la antann, mé mwin la antann galman in bonpé d'moun apré parl la mizèr avèk bann kozman imin. zot I koz avèk lo kèr !

Mézami demoun néna problem issi La Rényon mé alon parl bann problèm inn apré l'ot : Lé vré néna d'moun i boir mé i fo lite kont sa. Lé vré ni fé gaspiyaz é i fo i bataye kont sa ! Lé vré néna in politik loto é in zour ou l'ot i fodra bien trouv in solisyon ! Lé vré tazantan ni ède nout bann frèr malgash é sa sé in n'afèr i fo pa arété pars sé nout poin d'onèr. Mé toussala, i vé pa dir ni soufèr pa d'in mizèr striktirèl. I vé pa dir sa lé pa vouli, roganizé, an o-lyé dann in sistèm néo-kolonyal. Sa i vé pa dir, opliss i savan, opliss la mizèr i gangrène nut sosyété. Mé alon rofléshi in pé : apré soizant katorzan départman fransé ni gingn pa règ problèm la mizèr : In boushé manzé normal pou shakinn ! In toi dsi la tête shak pèrsone sansa shak famiy, in politik santé valab pou toulmoun konm i di prévantif épi kiratif, l'édikasyon, l'instriksyon pou shakinn, in plass dan la vi pou bann andikapé, in droi pou la kiltir, in droi pou lo travaye... Sa ossi i gingn pa fèr ? La frans sétyèm puissans dsi la tèr i gingn pa fé sa ? i gingn pas ansa i vé pa ? li vé pa ! la pa son idéal ! Sépou diviz lo pèp ! Di anou la vérité, sa lé vouli ! Fransh vérité, mwin lé onté dsa.

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433